

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 27/11/2023

VOI.23.00.A02896

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
RUE VICTOR DELAVELLE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de M. Bruno BOURQUARD
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/12/2023 au 23/12/2023 RUE VICTOR DELAVELLE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 22/12/2023 et jusqu'au 23/12/2023, le stationnement des véhicules est interdit au droit du numéro 3, RUE VICTOR DELAVELLE sur 3 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 22 NOV. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



PHYSICS DEPARTMENT



PHYSICS 309

LECTURE 10

Today we will discuss the properties of the Dirac equation, including the prediction of antimatter and the spin of the electron.

REVISION

The Dirac equation is a relativistic wave equation for spin-1/2 particles. It is given by $(i\gamma^\mu \partial_\mu - m)\psi = 0$.

The Dirac equation predicts the existence of antimatter, which was discovered experimentally in 1932.

The Dirac equation also predicts the spin of the electron, which is $\frac{1}{2}$.

The Dirac equation is a first-order differential equation, unlike the second-order Schrödinger equation.

$$\psi = \begin{pmatrix} \psi_1 \\ \psi_2 \\ \psi_3 \\ \psi_4 \end{pmatrix}$$

The Dirac equation can be written in the form $H\psi = E\psi$.

$$H = \gamma^0 m + \gamma^i p_i$$

The Dirac equation is a relativistic wave equation for spin-1/2 particles.